

LA REEDUCATION DANS LA MALADIE DE PARKINSON

La maladie de Parkinson s'impose depuis quelques années comme la **2^{ème} maladie neurodégénérative** la plus importante en France après Alzheimer (plus de 200 000 patients et 26 000 nouveaux cas/an). La prise en charge du patient Parkinsonien depuis 10 ans a énormément évolué et la **rééducation par la kinésithérapie** est aujourd'hui essentielle dans le traitement de la maladie. Elle est une clé du **maintien de l'autonomie** et a aussi prouvé son **effet neuroprotecteur**. Cette formation vous permettra d'appréhender les nouvelles techniques de rééducation et réadaptation dans la maladie de Parkinson.

OBJECTIFS

- Prendre en charge un patient atteint de la maladie de Parkinson
- Décrire les avancées sur la neurochirurgie, les traitements et la recherche
- Détailler la prise en charge multidisciplinaire du patient Parkinsonien
- Utiliser les méthodes de rééducation et de réadaptation adaptées à chaque patient
- Accompagner le patient et l'aidant dans toutes ses interrogations

PUBLIC

Masseurs-kinésithérapeutes (Pré-requis : aucun)

PEDAGOGIE ET EVALUATION

Alternance de théorie et de pratique, brainstorming et remédiations en groupe, études de cas, mises en situation, échanges avec des patients, séance d'activité physique adaptée.

Evaluation des connaissances avant et après la formation.

INTERVENANTE

Helène SOUTY, Masseur-kinésithérapeute libérale (*patientèle à + 80% Parkinsoniens*), Intervenante ETP Parkinson, Animation de cours de gym pour patients Parkinsoniens, Formatrice en IFMK (*Nantes et Montpellier*)

PROGRAMME

I. LA MALADIE DE PARKINSON

- Historique et épidémiologie
- Définition, étiologie, physio-anatomie
- Sémiologie : Triade tremblement-akinésie-rigidité
Troubles associés
- Diagnostic et diagnostics différentiels - Les cotations et échelles - Imagerie et DATScan - Les différentes phases
- Traitements : Une prise en charge pluridisciplinaire

II. PARKINSON : Les dernières données scientifiques

- La technique chirurgicale et ses indications
- Actualités et recherches

III. REEDUCATION ET READAPTATION

- Bilan de la maladie de Parkinson
Evaluation analytique des troubles moteurs, non-moteurs, psychiques, cognitifs et végétatifs du patient
- Les grands principes de la rééducation
- Rééducation des troubles moteurs et des troubles axiaux
 - Mobilisation passive (travail en atelier)
 - Mobilisation active (3 cas cliniques)
 - Organisation d'une séance de training et d'un cours de gym en groupe
 - Mise en pratique : 1ère séance et rééducation à la marche en présence de patients
- Identifier le réseau autour de Parkinson, les patients experts, l'ETP, les associations de patients
- Conseils aux patients, trucs et astuces
- Position et rôle de l'aidant

LES +

Témoignages de patients Parkinsoniens.

Le livret "Exercices physiques adaptés à la maladie de Parkinson" rédigé par Hélène Souty sera offert par France Parkinson à tous les participants.



DURÉE

2 jours (14h)

TARIF

Selon lieu
(+ frais de déjeuners)

FINANCEMENT

Action DPC n° 83472325002
FIF-PL possible

BULLETIN D'INSCRIPTION LIBERAL

A LA FORMATION : La rééducation dans la maladie de Parkinson

Dates et lieu :

Coordonnées du Participant (tous les champs sont obligatoires)	
Nom :	Prénom :
Téléphone :	Email :
Adresse :	Code postal et ville :
Informations complémentaires	
Profession :	Date de naissance :
N°Adeli ou RPPS :	N°Ordre :

FINANCEMENT (attention, les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables)

- Financement ANDPC : Je m'engage à m'inscrire sur www.mondpc.fr et à régler le montant du stage si le solde n'est pas suffisant (sous réserve d'acceptation par l'ANDPC).
- Financement FIF-PL : Je m'engage à faire les démarches nécessaires sur www.fif-pl.fr et à régler la formation à Habilis qui fournira une attestation de formation (sous réserve d'acceptation par le FIF-PL).
- Financement personnel : Je ne fais aucune demande de financement et je règle personnellement la formation par chèque ou virement bancaire.

CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées pages suivantes.

Fait à :

Signature et cachet :

Le :



CONTACT
Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84

BULLETIN D'INSCRIPTION SALARIE

A LA FORMATION : La rééducation dans la maladie de Parkinson

Dates et lieu :

Participant (tous les champs sont obligatoires)

Nom :	Profession :
Téléphone :	Email :
N°RPPS :	Date de naissance :

Responsable formation ou personne en charge du dossier

Nom :	Profession :
Téléphone :	Email :

Entreprise :

Adresse :

FACTURATION

- La facture est prise en charge par votre société (Règlement à réception de facture)
- La facture est prise en charge par votre fonds de financement (merci de renseigner les champs suivants)
- | | |
|-------------|-------------|
| Organisme : | N°Dossier : |
| Adresse : | |

CONDITIONS DE VENTE

La signature de ce bulletin d'inscription implique l'acceptation des conditions de ventes indiquées pages suivantes.

Fait à :

Le : Signature et cachet :



CONTACT

Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente (CGV) ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'organisme de formation HABILIS Développement, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro 830 499 091, dont le siège est situé au 54 rue de la Baugerie – 44230 Saint Sébastien sur Loire (ci-après « l'Organisme de Formation » ou « HABILIS ») consent au client, acheteur professionnel qui l'accepte, (ci-après le « Client »), une formation issue de son catalogue de formations et/ou une formation répondant à ses besoins spécifiques. Le participant à toute formation est désigné « Participant ». Il s'agit soit du Client, soit d'un salarié du Client. Dans ce dernier cas, le Client se porte fort du respect des présentes par le Participant.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les inscriptions doivent se faire le plus tôt possible et au minimum 1 mois avant la date de la session. Elles peuvent se faire via le site internet d'HABILIS ou via l'envoi par mail ou courrier d'un bulletin d'inscription. Elles doivent être accompagnées :

- Dans le cas d'un financement par l'ANDPC, de l'inscription via le compte DPC du participant (www.mondpc.fr) et d'un chèque pour le(s) déjeuner(s)*.
- Dans le cas d'une prise en charge par le FIF-PL, d'un chèque du montant des frais pédagogiques et des frais de déjeuner(s)*.

L'inscription du participant sera confirmée par HABILIS par mail après réception de l'inscription et du chèque. . L'accusé réception valide votre inscription. Celle-ci est effective et n'est pas conditionnée par la prise en charge de la formation.

Attention, l'accusé réception de l'inscription ne garantit pas la réalisation de la session. Le participant ne doit pas engager de frais non remboursables (déplacement par exemple) avant d'avoir reçu la confirmation de la réalisation de la session (convention et convocation). HABILIS s'engage à envoyer ces documents au moins 3 semaines avant la date de la session.

PAIEMENT ET PRISE EN CHARGE

Pour les professionnels de santé libéraux :

Prise en charge ANDPC

La formation est susceptible d'être prise en charge par l'ANDPC sous réserve de validation de la formation par l'ANDPC. Les forfaits de prise en charge sont définis chaque année et pour chaque profession. Chaque forfait comprend le paiement de l'organisme de DPC dispensant la formation (HABILIS Développement) et une indemnisation du professionnel de santé pour sa participation à l'intégralité de son action de DPC. Si le tarif de la formation est supérieur à la prise en charge (ou si la formation n'est pas prise en charge), le participant devra régler la différence à l'organisme de formation.

Prise en charge FIF-PL

L'action de formation peut, sous réserve d'acceptation, être remboursée par le FIF-PL (Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux). Les financements ANDPC et FIF-PL ne sont pas cumulables pour une même formation. Les plafonds de remboursement sont définis pour chaque profession et par thème. Le participant devra régler la formation à l'organisme de formation puis effectuer les démarches pour être remboursé par le FIF-PL dans un délai de maximum 10 jours suivant le 1er jour de formation.

Pour les professionnels de santé salariés :

Pour participer à un programme de formation ou une action DPC, le participant devra se rapprocher de son employeur et du service formation qui procédera à son inscription. La formation est financée par l'employeur, via le plan de formation ou via un financement par l'OPCO auquel il cotise (Opérateur de compétences).

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUITE

FRAIS DE DEJEUNERS

Les frais de déjeuners doivent être séparés des frais pédagogiques pour des raisons réglementaires. Lors des formations, les déjeuners sont organisés par HABILIS et pris en commun dans un restaurant partenaire à tarif préférentiel. HABILIS règle directement le restaurant pour tous les participants. Le participant devra donc régler les frais de déjeuner à HABILIS (18€/déjeuner*). En cas de financement par l'ANDPC, c'est la convention de formation qui fait office de facture pour les déjeuners. En cas de prise en charge par le FIF-PL ou de financement personnel ou employeur, les frais de déjeuners seront précisés sur la facture.

Remarque : Les boissons ne sont pas prévues ni prises en charges lors de ces déjeuners.

*Le déjeuner est facturé 18€ pour les formations ayant lieu dans les locaux de l'IFM3R. Pour les formations organisées à l'extérieur, le tarif du déjeuner sera notifié au stagiaire au cas par cas.

DOCUMENTS LEGAUX

A la réception de votre inscription nous adressons au participant le programme détaillé/devis pour les demandes de prise en charge (FIF-PL, OPCO).

A la confirmation de la formation, nous adressons au participant une convention de formation professionnelle (dont un exemplaire est à nous retourner signé dès réception), une convocation, le livret d'accueil précisant le plan d'accès et des hébergements à proximité.

A l'issue de la formation, nous vous adressons l'attestation de participation à un programme DPC (à conserver), une attestation de formation et la facture.

ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT

En s'inscrivant à une formation, le participant s'engage à être présent sur toute la durée de la formation. Il s'engage à participer à toutes les activités pédagogiques en ligne ou en présentiel (questionnaires pré et post formation) ainsi qu'à participer à toutes les évaluations qui font entièrement partie du processus de formation. En cas d'absence sur une partie d'une formation ou de non réponse aux questionnaires, la formation pourrait ne pas être prise en charge. Le participant s'engage ainsi à régler la totalité de la formation en cas de non prise en charge pour manquement de ses engagements.

ANNULATION DU FAIT DU CLIENT

Toute annulation ou désistement doit être adressée par mail à HABILIS le plus tôt possible : contact@habilisdeveloppement.fr avec le motif du désistement (certificat médical obligatoire pour maladie), les nom-prénom du stagiaire, le titre, dates et lieu de la formation. Une annulation n'est effective que quand elle a été confirmée par mail par HABILIS.

En cas d'annulation tardive, les frais décrits ci-dessous seront appliqués (sauf raison médicale justifiée par un certificat) :

- Entre J-30 et J-15 : 50€ de frais de dossier seront retenus
- Entre J-14 et J : facturation à titre d'indemnité d'un montant forfaitaire équivalent à 50 % du prix de la formation.

Non présentation ou abandon en cours de stage par le participant : facturation de la totalité de la formation

Remarque : En cas d'absence ou de retard, il est nécessaire d'avertir Habilis et le lieu de stage dont les coordonnées figurent dans la convocation. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le participant au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). Le participant doit être présent sur toute la durée de la formation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE SUITE

ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT D'HABILIS

Habilis se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session, au plus tard 15 jours avant la date du stage, si le nombre de stagiaires ne permet pas de réaliser la formation dans les conditions optimales sur le plan pédagogique. Dans ce cas, Habilis procède au remboursement du droit d'inscription dans les meilleurs délais. Toute indemnisation allant au-delà de ce remboursement sera exclue.

Habilis se réserve la possibilité de modifier le planning prévisionnel établi au catalogue et s'engage à tenir informé le client de toute modification attachée à une session : date, lieu, prix, durée du stage.

HABILIS se réserve le droit de remplacer un intervenant par un autre, de compétences équivalentes, sans que le contenu de la formation n'en soit altéré.

SUPPORTS PEDAGOGIQUES ET PROPRIETE INDUSTRIELLE

Les supports pédagogiques sont remis aux participants sous format PDF, parfois protégés par des mots de passes selon les exigences des concepteurs/formateurs. Les supports pédagogiques remis lors des formations sont couverts par le droit d'auteur. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation, dans un but commercial ou non commercial, sur quelque support que ce soit, est interdite.

GESTION DES DONNES PERSONNELLES

Les données personnelles renseignées dans le bulletin d'inscription ou le formulaire d'inscription en ligne sont stockées dans la base de données d'HABILIS Développement.

En s'inscrivant à une formation, le participant accepte de recevoir les informations pour la formation à laquelle il est inscrit ainsi que les emailings d'HABILIS Développement. Le participant peut, sur simple demande, rectifier ou supprimer ces données ou encore s'opposer à l'envoi d'emails promotionnels (nous envoyons maximum un mail par mois).

DROIT A L'IMAGE

Lors de la formation, des photos pourront être prises pour les partager sur les réseaux sociaux ou le site internet d'HABILIS Développement. Si le participant ne souhaite pas apparaître sur les photos, il peut nous le préciser en amont ou en début de formation.

DROIT ET REGLES APPLICABLES

Les présentes conditions sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et HABILIS Développement à l'occasion de l'exécution de la convention, il sera recherché une solution à l'amiable et, à défaut, le règlement sera du ressort du Tribunal de Nantes.

Le Client s'engage à se conformer aux règles édictées dans le règlement intérieur remis après inscription dans le livret d'accueil et disponible sur habilisdeveloppement.fr.



CONTACT

Justine Debruyne

justine.debruyne@habilisdeveloppement.fr

02 51 79 09 84